

Monsanto Canada
Fiche de sécurité
Produit Commercial

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit

Rustler® Herbicide Liquide

No. Homologation PCP

27200

Utilisation du produit

Herbicide

Dénomination chimique

Non applicable.

Synonymes

Néant.

Société

Monsanto Canada, 900 - One Research Road, Winnipeg, MB, R3T 6E3

Téléphone: 204-985-1000 or 800-667-4944, **Fax/Télécopieur:** 204-488-9599

Adresse électronique: safety.datasheet@monsanto.com

Numéros d'urgence

EN CAS D'URGENCE D'ORDRE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, D'INCENDIE, D' EXPOSITION OU D'ACCIDENT, APPELER CANUTEC - Jour et Nuit: 613-996-6666 (appels à frais virés acceptés) ou MONSANTO: 314-694-4000 (appels à frais virés acceptés).

APPEL MEDICAL D'URGENCE - Jour et Nuit: +1 (314) 694-4000 (appels en PCV acceptés).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Résumé des mesures d'urgence

Aspect et odeur (couleur/forme/odeur): Ambre / Liquide / Légère

|| DANGER!

|| POISON

|| CORROSIF POUR LES YEUX

|| PEUT CAUSER DES DOMMAGES PERMANENTS AUX YEUX

|| DANGEREUX SI AVALÉ

|| PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DE LA PEAU

|| DANGEREUX SI INHALÉ

Effets possibles sur la santé

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, ingestion

Contact avec les yeux, court terme

Risque de lésions oculaires graves.

Contact avec la peau, court terme

Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Inhalation, court terme

Nocif par inhalation.

Prise unique

Nocif en cas d'ingestion.

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Principe actif

Sel d'isopropylamine de N-(phosphonométhyl)glycine; {Sel d'isopropylamine de glyphosate}
Sel d'isopropylamine de l'acide 3,6-dichloro-O-anisique; {Sel d'isopropylamine de dicamba}

Composition

COMPOSANT	No. CAS	% pondéraux (approximatif)
Sel d'isopropylamine de glyphosate	38641-94-0	23.3
Sel d'isopropylamine de dicamba		4.1
Surfactant(s)		18
Eau	7732-18-5	54.6

L'identité chimique exacte du produit reste une donnée confidentielle appartenant à la société Monsanto.

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Contact avec les yeux

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air libre. Si la personne ne respire pas, appeler le numéro d'urgence ou une ambulance, puis effectuer une respiration artificielle, de préférence du bouche à bouche, si c'est possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau ou du lait à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Recommandations pour les médecins

Ce produit n'est pas un inhibiteur de la cholinestérase.

Antidote

Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point éclair

Aucun point éclair.

Moyens d'extinction

Recommandé: Eau, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂), mousse

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.
Précautions pour l'environnement: voir section 6.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), oxydes de phosphore (PxOy), oxydes d'azote (NOx), acide chlorhydrique (HCl)

Équipement de lutte contre l'incendie

Appareil respiratoire autonome.
L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles**

Eviter tout contact direct.
Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Précautions pour l'environnement

Réduire la dispersion au minimum.
Retenir les écoulements à l'aide de sacs de sable ou par d'autres moyens.
Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.
NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de rinçage.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes.
Creuser le sol fortement contaminé.
Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination.
Voir la section 7 pour les types de conteneurs.
Laver la zone contaminée à l'eau.
Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivre les bonnes pratiques industrielles en matière de propreté et d'hygiène personnelle.

Manipulation

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Eviter de respirer de la vapeur ou de la brume.
Réduire au minimum la poussière.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Se référer à la section 13 de la fiche de données de sécurité pour l'élimination de l'eau de rinçage.
Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.
APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTIQUETTE MÊME APRÈS AVOIR VIDÉ LE CONTENEUR.

Entreposage

|| Température minimale d'entreposage: > 5 °C

Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, aluminium, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre
Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10.

- Tenir hors de portée des enfants.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage.
- S'il gèle, le placer dans une pièce tiède et secouer souvent pour le remettre en solution.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition dans l'air

Composants	Directives d'Exposition
Sel d'isopropylamine de glyphosate	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Sel d'isopropylamine de dicamba	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Surfactant(s)	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Eau	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

Contrôles techniques

- Prévoir un système d'aspiration locale.
- Prévoir une fontaine oculaire à proximité des endroits où un contact avec les yeux peut se produire.

Protection des yeux

- Porter des lunettes chimiques.

Protection de la peau

- Porter des gants résistants aux produits chimiques.
- Porter une chemise à manches longues, longs pantalons et chaussures avec chaussettes.

Protection respiratoire

- En cas d'exposition excessive dans l'air:
 - Porter un appareil respiratoire.
 - L'utilisation d'un masque/cagoule/casque filtrant complet remplace la nécessité de lunettes de protection chimique.
 - Les programmes de protection respiratoire doivent se conformer à toutes les réglementations locales/régionales/nationales.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

Couleur/gamme de couleurs:	Ambre
Odeur:	Légère
Forme:	Liquide
Changement d'état (fusion, ébullition...):	
Point de fusion:	Non disponible.
Point éclair:	Aucun point éclair.
Propriétés explosives:	Aucune donnée.

Auto-inflammabilité:	Aucune donnée.
Densité spécifique:	1.124 15.6 - 20 °C
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Aucune donnée.
Viscosité dynamique:	Non disponible.
Viscosité cinématique:	Non disponible.
Densité:	Non disponible.
Solubilité:	Complètement miscible.
pH:	4.4 - 4.8 @ 50 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: -3.2 @ 25 °C (glyphosate)
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 0.54 Dicamba (ionisé)
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 2.21 Dicamba (non ionisé)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

Propriétés oxydantes

Aucune donnée.

Matières à éviter/Réactivité

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

Décomposition dangereuse

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

Température de décomposition auto accélérée (TDAA)

Aucune donnée.

Polymérisation dangereuse

Ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

Toxicité orale aiguë

Rat, DL50: 4,078 mg/kg de poids corporel

Légèrement toxique.

catégorie FIFRA III.

Toxicité cutanée aiguë

Rat, DL50 (test limite): > 5,000 mg/kg de poids corporel

Presque pas toxique.

catégorie FIFRA IV.

Aucune mortalité.

Toxicité aiguë par inhalation

Rat, CL50, 4 heures, aérosol: 0.95 mg/L

Autres effets: difficulté respiratoire
Légèrement toxique.
catégorie FIFRA III.

Irritation cutanée

Lapin, 6 animaux, Test OCDE 404:

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 10
Indice Primaire d'Irritation (PII): 0.6/8.0
Irritation légère.
catégorie FIFRA IV.

Irritation oculaire

Lapin, 6 animaux, test OCDE 405:

Nombre de jours nécessaires à la guérison: > 21
Autres effets: vascularisation
catégorie FIFRA I.
Corrosion des yeux.

Sensibilisation de la peau

Cobaye, teste de Buehler 3-induction:

Incidence positive: 0 %
Négatif.

N-(phosphonométhyl)glycine: { glyphosate}

Mutagénicité

Test(s) de mutagénicité in vitro et in vivo:

Non mutagène.

Toxicité par administration répétée

Lapin, dermique, 21 jours:

Toxicité DSENO: > 5,000 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles: néant
Autres effets: néant

Rat, oral, 3 mois:

Toxicité DSENO: > 20,000 mg/kg d'aliment
Organes/systèmes cibles: néant
Autres effets: néant

Effets chroniques / carcinogénicité

Rat, oral, 24 mois:

Toxicité DSENO: ~ 8,000 mg/kg d'aliment
Organes/systèmes cibles: yeux
Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques
Tumeur DSEO: > 20,000 ppm
Tumeurs: néant

Toxicité pour la reproduction/la fertilité

Rat, oral, 2 générations:

Toxicité DSENO: 10,000 ppm
Reproduction DSENO: > 30,000 mg/kg d'aliment
Organes/systèmes cibles chez les parents: néant
Autres effets chez les parents: diminution de la prise de poids
Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant
Autres effets chez les jeunes: diminution de la prise de poids
Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Toxicité sur le développement/téragénicité

Rat, oral, 6 - 19 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 1,000 mg/kg de poids corporel
Développement DSENO: 1,000 mg/kg de poids corporel
Autres effets sur l'animal mère: diminution de la prise de poids, survie réduite

Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantatoire, ossification tardive
Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Lapin, oral, 6 - 27 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 175 mg/kg de poids corporel
Développement DSENO: 175 mg/kg de poids corporel
Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant
Autres effets sur l'animal mère: survie réduite
Effets sur le développement: néant

3,6-Dichloro-O-anisic acid: (dicamba)

Mutagénicité

Test(s) de mutagénicité in vitro et in vivo:

Non mutagène avec et sans activation métabolique.

Toxicité par administration répétée

Rat, oral, 13 semaines:

Toxicité DSENO: 500 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles: foie
Autres effets: effets histopathologiques, perte de poids

Lapin, dermique, 21 jours:

Toxicité DSENO: 1,000 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles: néant
Autres effets: irritation locale

Effets chroniques / carcinogénicité

Chien, oral, 1 ans:

Toxicité DSENO: 52 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles: néant
Autres effets: néant

Rat, oral, 2 ans:

Toxicité DSENO: 125 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles: néant
Autres effets: néant
Aucune tumeur.

Souris, oral, 2 ans:

Toxicité DSENO: 115 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles: néant
Autres effets: diminution de la prise de poids, augmentation de la mortalité
Tumeurs non liées au traitement.

Toxicité pour la reproduction/la fertilité

Rat, oral, 2 générations:

Toxicité DSENO: 129 mg/kg de poids corporel/jour
Reproduction DSENO: 45 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles chez les parents: néant
Autres effets chez les parents: symptômes neurotoxiques
Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant
Autres effets chez les jeunes: diminution de la prise de poids

Toxicité sur le développement/térogénicité

Rat, oral, 0 - 20 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 160 mg/kg de poids corporel/jour
Développement DSENO: > 400 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant
Autres effets sur l'animal mère: survie réduite, symptômes neurotoxiques, diminution de la prise de poids, diminution de la consommation alimentaire
Effets sur le développement: néant

Lapin, oral, 6 - 18 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 30 mg/kg de poids corporel/jour

Développement DSENO: 300 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant
Autres effets sur l'animal mère: symptômes neurotoxiques, diminution de la prise de poids
Effets sur le développement: néant
Autres effets sur le foetus: néant

Neurotoxicité aiguë

Rat, oral, dose unique, :
DSENO: < 300 mg/kg de poids corporel
Autres effets: effets neuromusculaires

Neurotoxicité à doses répétées

Rat, oral, 13 semaines, :
DSENO: 437 mg/kg de poids corporel/jour
Autres effets: troubles de l'équilibre, effets neuromusculaires

Tallow Amine Ethoxylate

Mutagénicité

Test(s) de mutagénicité in vitro et in vivo:
Non mutagène.

Toxicité par administration répétée

Rat, oral, 3 mois:
Toxicité DSENO: \geq 33 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles: néant
Autres effets: diminution de la consommation alimentaire, perte de poids, diminution de la prise de poids, effets hématologiques, effets histopathologiques, selles molles

Toxicité pour la reproduction/la fertilité

Rat, oral, 2 générations:
Toxicité DSENO: \sim 17.5 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles chez les parents: néant
Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant
Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Toxicité sur le développement/térogénicité

Rat, oral, 6 - 15 jours de gestation:
Toxicité DSENO: 15 mg/kg de poids corporel/jour
Développement DSENO: > 300 mg/kg de poids corporel/jour
Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant
Autres effets sur l'animal mère: perte de poids, diminution de la prise de poids, survie réduite, diminution de la consommation alimentaire
Effets sur le développement: néant

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur des produits similaires et sur les composants sont résumées ci-dessous.

Mélange similaire de glyphosate et surfactant

Toxicité aquatique, poissons

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):
Toxicité aiguë, 96 heures, flux continu, CL50: 5.8 mg/L
Relativement toxique.

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):
Toxicité aiguë, 96 heures, flux continu, CL50: 8.2 mg/L
Relativement toxique.

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 11 mg/L
Légèrement toxique.

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CE50: 2.6 mg/L
Relativement toxique.

Lentille d'eau (*Lemna minor*):

Toxicité aiguë, 7 jours, statique, EC50 (Nombre de frondes): 6 mg/L

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5,620 mg/kg d'aliment
Presque pas toxique.

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5,620 mg/kg d'aliment
Presque pas toxique.

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Oral, 48 heures, DL50: > 395 µg/abeille
Presque pas toxique.

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 338 µg/abeille
Presque pas toxique.

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

Ver de terre (*Eisenia foetida*):

Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 5,000 mg/kg de sol sec
Presque pas toxique.

3,6-Dichloro-O-anisic acid: (dicamba)

Toxicité aquatique, poissons

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 135.3 mg/L
Presque pas toxique.

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 28 - 135.4 mg/L
Seulement légèrement toxique.

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 110.7 mg/L
Presque pas toxique.

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 120 heures, statique, CE50: > 3.7 mg/L
Relativement toxique.

Algue bleu-verte (*Anabaena flos-aquae*):

Toxicité aiguë, 120 heures, statique, CE50: 0.06 mg/L
Excessivement toxique.

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 10,000 mg/kg d'aliment
Presque pas toxique.

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 10,000 mg/kg d'aliment
Presque pas toxique.

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: 1,373 mg/kg de poids corporel
Légèrement toxique.

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: 216 mg/kg de poids corporel
Relativement toxique.

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 90.65 µg/abeille

Bioaccumulation

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

N-(phosphonométhyl)glycine: { glyphosate }

Toxicité aquatique, poissons

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 120 mg/L
Presque pas toxique.

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 86 mg/L
Légèrement toxique.

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 780 mg/L
Presque pas toxique.

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 7 jours, statique, CE50: 13.8 mg/L
Légèrement toxique.

Diatomée (*Skeletonema costatum*):

Toxicité aiguë, 4 jours, statique, CE50: 1.3 mg/L
Relativement toxique.

Lentille d'eau (*Lemna gibba*):

Toxicité aiguë, 14 jours, statique, EC50 (Nombre de frondes): 25.5 mg/L

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 4,640 mg/kg d'aliment
Seulement légèrement toxique.

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 4,640 mg/kg d'aliment
Seulement légèrement toxique.

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: > 3,851 mg/kg de poids corporel
Presque pas toxique.

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Oral, 48 heures, DL50: 100 µg/abeille

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 100 µg/abeille
Presque pas toxique.

Bioaccumulation

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Poisson entier: FBC: < 1

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

Dissipation

Sol, champs:

Demi-vie: 2 - 174 jours
Koc: 884 - 60,000 L/kg
Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique:

Demi-vie: < 7 jours

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.
Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.
Brûler dans un incinérateur approprié.
Brûler dans un incinérateur spécial à haute température contrôlée.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Conteneur

Voir l'étiquette du conteneur pour les informations relatives à l'élimination.
Vider complètement les emballages.
Rincer les conteneurs vides trois fois ou à la pression.
NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de rinçage.
S'assurer que les emballages ne peuvent pas être réutilisés.
NE PAS réutiliser les conteneurs.
Entreposer jusqu'au ramassage par un service officiel chargé de l'élimination des déchets.
Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.
Les emballages vides contiennent encore de la poussière et des résidus de produit.
Respecter toutes les consignes de sécurité jusqu'au nettoyage, au recyclage ou à la destruction du conteneur.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

|| Non réglementé pour le transport intérieur.

Code IMDG

|| Use description for ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

IATA/ICAO

|| Use description for ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

PCPA enregistré.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Prière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

-

|| Changements significatifs par rapport à la précédente version.

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable), DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) diffère de l'ÉTIQUETTE DU PRODUIT APPROUVÉE PAR la Réglementation sur la gestion des pesticides (PMRA) dans ses objectifs, et NE REMPLACE NI NE MODIFIE CETTE DERNIÈRE (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cet MSDS fournit d'importantes informations sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, personnes intervenant en cas d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités qui diffèrent généralement de l'utilisation même du produit, alors que l'étiquette fournit des informations spécifiques sur l'utilisation normale du produit. L'utilisation, l'entreposage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la législation provinciale et l'étiquette du produit, qui fournit toutes les informations nécessaires et appropriées sur les précautions à suivre, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination. Tout pesticide ne portant pas l'étiquette approuvée par la PMRA représente à nos yeux une violation de la loi fédérale.

La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT À LA COMMERCIALISABILITÉ, L'APTITUDE POUR UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.